

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Astiz-demande-a-ne-pas-etre-extrade-en-France-et-a-etre-juge-en-Argentine>

Astiz demande à ne pas être extradé en France et à être jugé en Argentine

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Plan Condor - Actualités -

Date de mise en ligne : dimanche 21 septembre 2003

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

[<http://www.elcorreo.eu.org/IMG/jpg/doc-56.jpg>] L'ex-capitaine argentin Alfredo Astiz a demandé vendredi à être jugé en Argentine pour l'assassinat des deux religieuses françaises Léonie Duquet et Alice Domon, préférant cette option à une extradition vers la France, selon des sources judiciaires.

Il a fait cette demande au juge Alcindo Alvarez Canale, rattaché au tribunal de Bahia Blanca à qui la justice argentine a confié la demande d'extradition de la France.

Cette demande de l'ancien militaire « réduit pratiquement à zéro » la possibilité que ce dernier puisse être traduit devant la Justice française, précise-t-on. L'ancien capitaine de frégate a été condamné en 1990 à la prison à vie par contumace en France pour la mort des deux religieuses.

Alfredo Astiz a été à nouveau arrêté à Buenos Aires le 17 septembre, après que deux juges argentins - dont l'un répondant à la demande d'extradition de la France - aient demandé à quelques minutes d'intervalle sa mise en détention provisoire.

Il a été transféré dans la journée vendredi à Bahia Blanca pour être informé officiellement de la demande d'extradition faite par la France. La loi argentine lui permet alors de choisir entre un jugement dans le pays ou l'extradition.

Il se trouve qu' Astiz est également sous le coup d'une autre procédure judiciaire pour son rôle à l'école de mécanique de marine (ESMA), principal centre de torture du régime militaire. Parmi les 18 charges qui pèsent sur lui dans cette affaire figure le meurtre des deux religieuses.

Post-scriptum :

El Correo, vendredi 19 septembre 2003